

Etablissement Industriel Atlantique  
 Unité Supply Chain  
 1 Rue de la Galboisière  
 37700 SAINT PIERRE DES CORPS



06 26 06 27 21  
 emilie.sauvant@reseau.sncf.fr

**Protocole de Sécurité n° USC-2022-265 GEOPARTS Plateforme Coutras**  
 Application des Art. R4515-1 à R4515-11 du Code du Travail

Valable jusqu'au : du 01/09/2022 au 31/08/2023

Nature de l'opération :  
 Livraison et Enlèvement de Matériaux à la Plateforme de Coutras - opérations de **chargement et/ou déchargement répétitives** sur zone de réception, expédition et stockage de matières multimétiers et/ou dimensionnantes

Lieu de l'opération : Magasin Général SNCF Réseau Supply Chain de Coutras - 40 boulevard de l'hippodrome 33230 COUTRAS

N° de commande	Contrat Cadre GEOPARTS	CTR 00068670
----------------	------------------------	--------------

Date de livraison	Durée de livraison
du lundi au vendredi	Sur RDV entre 8h00 et 15h00

Le PS doit être établi dans le cadre d'un échange entre un établissement SNCF, entreprise d'accueil, et l'entreprise de transport, préalablement à la réalisation de l'opération (Art. R 4515-8 du CT).

SNCF	Entreprise Utilisatrice	EE	GEOPARTS
<b>Directeur d'Etablissement (DEt)</b>		<b>Chef d'entreprise</b>	
Nom et Prénom : PHOLOPPE Christophe		Nom et Prénom : <b>YAUVEAU FRANCK</b>	
Adresse : 8 rue Fabienne Landy 37700 SAINT PIERRE DES CORPS		Adresse : <b>GEOPARTS</b> PARC DE L'A5 SENART 993, RUE DENIS PAPIN 77552 MOISSY-CRAMAYEL	
RCS	412 280 737 R.C.S. BOBIGNY	RCS	01 64 00 25 30 - FAX : 01 64 00 25 34
Tél.	06 29 36 05 14	Tél.	SIREN : 501 379 291
<b>Représentant SNCF</b>		<b>Représentant EE</b>	
C'est le représentant désigné par le DEt sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.		C'est le représentant désigné par l'entrepreneur sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.	
Nom et Prénom : SAUVANT Emilie		Nom et Prénom : <b>HEIZOAN PATRICK</b>	
Fonction : Relais Sécurité Bordeaux		Fonction : <b>Geoparts</b>	
Adresse : 10 rue Bouthier - CS 81901 - 33072 BORDEAUX CEDEX		Adresse : Cros du Sud 2 allée de la Mixite 77127 Lieusaint	
Tél.	06 26 06 27 21	Tél.	01 64 00 25 30 - FAX : 01 64 00 25 34
Mail	emilie.sauvant@reseau.sncf.fr	Mail	patrick.heizoan@geoparts.com

**DES ARRIVEE SUR LE SITE, L'ENTREPRISE DOIT CONTACTER :**

**Nom**                      **Responsable Plateforme - Daniel MATEO 06 25 57 08 11**

**Le conducteur sous-traitant désigné par le titulaire doit être en possession de ce document durant toute la durée de l'opération de chargement / déchargement.**

P.T

# 1. Caractéristiques de l'opération

SNCF - Entreprise d'accueil	
Modalités d'accès aux locaux	Accès à pied d'œuvre avec prise de RDV téléphonique préalable IMPERATIF
Stationnement	Voir plan de circulation en annexe
Documents échangés : plan, ...	annexes 1 à 3
<b>Rappel des spécificités ferroviaires et des passages à niveaux</b>	
Stationnement strictement interdit à moins de 2 mètres des voies ferrées. Respect des réglementations en vigueur, du code de la route et de la signalisation sur site.	

Transporteur			
Véhicule et équipements			
Caractéristiques du véhicule	Léger, Porteur 12-14-16 palettes; poids lourds isolé ou articulé		
Aménagement	Plateau, carrossé, bâché, benne, citerne		
Équipement	Appareil de levage et/ou de manutention auxiliaire ou indépendant		
Matériels et engins utilisés pour le déchargement	Transpalette, diable, hayon élévateur, grue auxiliaire		
<b>Matériels mis à disposition par SNCF (pont roulant, chariot élévateur avec cariste, ...)</b>			
Type de matériel	Nombre	Matériel conforme	Conditions d'utilisation et d'entretien
Néant	Néant		
Nature	Matières symbolisées SNCF, matériel destiné à l'entretien ou au renouvellement des voies de circulation		
Conditionnement	Vrac, palettes ou colis		
Précautions résultant de la nature de la marchandise transportée			
<b>EN CAS DE MANIPULATION DE PRODUITS DANGEREUX, présence d'un kit de secours obligatoire et FDS à remettre au Magasinier</b>			
Documents échangés : FDS, ...	Plan de site, consignes de sécurité, règles qui sauvent et consignes sanitaires		

Moyens de secours	
En cas d'incendie ou en cas d'accident	
Alerter les secours d'urgence : Contact uniquement le 18 d'un fixe ou 112 d'un portable	
L'infirmerie ou l'hôpital le plus proche se trouve	
Adresse :	Centre Hospitalier de Libourne - 112 Rue de la Marne 33500 LIBOURNE - Tel 05 57 55 34 34

Travail dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité SNCF est interrompue	
EE prend des mesures pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.	
Risque(s)	Mesure(s) prise(s)
Néant	Pas de travail isolé





## 2. Analyse de risques

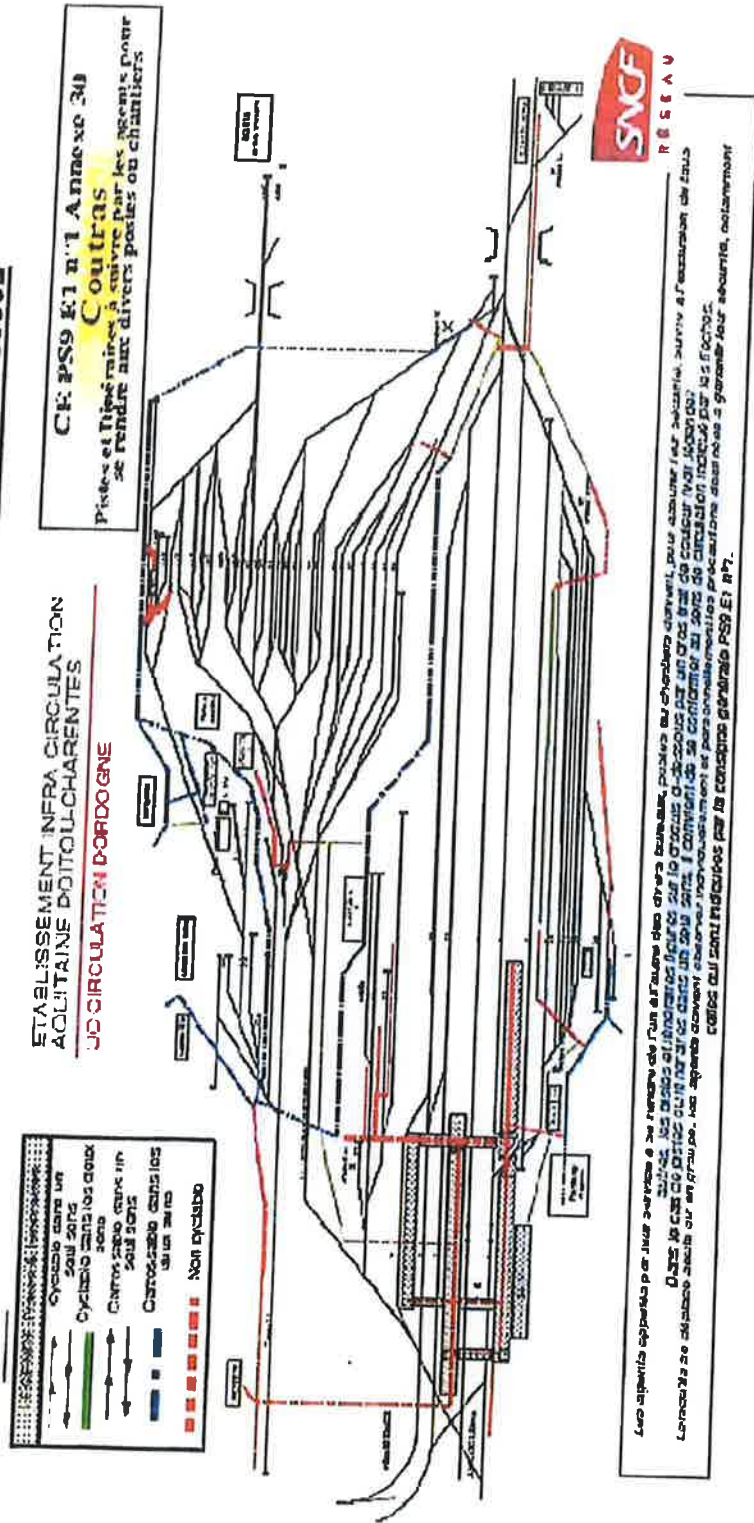
Cette analyse de risques a pour objet de prévenir les risques interférents : risques supplémentaires qui s'ajoutent aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et qui s'expliquent par la présence simultanée ou successive d'activités, d'installations ou de matériels de différentes entreprises sur un même lieu de travail.  
 Dans le cas d'actions communes, doublez la ligne en identifiant précisément le rôle de chacune des entreprises dans la réalisation de la mesure.

**Si l'analyse de risques conclut à l'existence d'un risque grave (marchandises dangereuses, complexité du site ou des cheminements, existence d'un risque d'interférence lié à l'exploitation de site notamment le risque ferroviaire, ...), il conviendra de recourir à un Plan de Prévention.**

Phase/Activité d'Intervention	Secteur de Génie	Risque Interférent	Mesures de Prévention	Rôle/Objet	Responsable
Accès au lieu de Chargement, stationnement et manœuvres <b>OP 80592</b>	Autre	Sûreté	Obligation de se présenter à l'entrée du site (contact site) Aucun déplacement à l'intérieur de l'enceinte ferroviaire sans autorisation donnée par le représentant local de la SNCF.	Annexe 1 et Page 1	EE
	Routier	Risque routier	Donner l'autorisation d'accéder et de se déplacer dans l'enceinte du site à l'entreprise extérieure et arrêter les circulations routières pendant les travaux.	Annexes 1 et 2	SNCF
			Respect du plan de circulation à l'intérieur du site: - Signalisation routière et code de la route - Respect des vitesses limitées (maximum 10 km/h quel que soit le type de voirie) - Priorité aux engins de manutention	Annexes 1 et 2	EE
	Éléments en mouvement / Machines outils	Engagement d'une zone de circulation du personnel et d'engins	Baliser la zone de chargement/déchargement, accompagner le véhicule depuis l'accès et veiller les travaux	Annexes 1 et 2	SNCF
		Risque de heurt par circulation ferroviaire	Les engins ne doivent pas s'approcher à moins de 2 mètres d'une voie ferrée non interceptée et non protégée. Port d'un gilet de couleur orange à haute visibilité, classe 2. Évolution limitée à la partie goudronnée ballastée hors zone dangereuse.	Annexes 1 et 2	EE
		Transport des matériels ferroviaires	Le transporteur est responsable de l'arrimage des matériels ferroviaires durant les phases de manœuvres et de transport.	Annexes 1 et 1	EE
	Électrique	Risque électrique	Les engins, équipements et personnel ne doivent pas s'approcher à moins de 3 mètres d'un élément sous tension	Annexes 1 et 0	EE
Chargement et/ou déchargement	Déplacement	Risque de heurt par une charge en mouvement	Assurer la bonne stabilité du système et le bon arrimage des éléments avant toute manœuvre de déplacement dans la zone préalablement ballastée.	Annexes 1 et 1	EE
			Port du casque et des chaussures de sécurité obligatoire dans toute la zone de chargement - Respect de la zone de sécurité délimitée.	Annexes 1 et 2	EE + SNCF
			Les opérations de chargement/déchargement sont de la responsabilité de l'EE : détenir CACES ainsi que l'autorisation de conduite de son employeur accompagnée du présent PS, utilisation du matériel adapté et vérifié/agrémenté.	Annexe 3	EE
	Chimique	Risque Chimique	En cas de manipulation de produits chimiques, les FDS devront être transmises au magasinier à réception.  Un kit de secours devra être utilisé immédiatement en cas de déversement accidentel liquide	Annexe 3 Annexe 3	EE EE + SNCF
Toutes les phases	Biologique	Contamination biologique	Respect des mesures d'hygiène en vigueur. Signature des documents avec son propre stylo, nettoyage des mains avant et après signature avec du savon ou du gel hydroalcoolique. En cas de prêt de matériel, désinfection avant et après utilisation.	Annexe 4	EE + SNCF
Observations SNCF dont avis du CSE			Observations Transporteur dont avis du CSE		
Le représentant SNCF et EE veillent au respect des règles qui sauvent, des mesures sanitaires et vérifie le bon port des EPI. <b>GEOPARTS communique et décline la document auprès de ses sous-traitants, aucune attestation ne sera remise ultérieurement par SNCF au chauffeur et/ou à GEOPARTS.</b> Le responsable légal des opérations reste le commanditaire des travaux (voir commande).					

P.T

# ANNEXE 1 : Pistes et Itinéraires Gare de Coutras - OP 50592



### 3. Informations et distribution

#### Mentions

Lorsque le transporteur ne peut pas être identifié préalablement par SNCF ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de réunir toutes les informations nécessaires, SNCF fournit et recueille par tout moyen approprié les éléments qui se rapportent au Protocole de Sécurité.

A défaut d'accueil, une information écrite devra être prévue au moyen d'un panneau installé à chaque entrée du site (voir affichage en annexe)

Si vous souhaitez réaliser un Protocole de Sécurité multi-opérations, le Protocole de Sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative. Il doit obligatoirement être soumis pour avis au CSE.

#### Distribution

SNCF		Transporteur	
Représentant SNCF	Oui	Représentant EE	Oui
CSE	Non	CSE	Non
Pôle QSE	Oui	Autre :	
Médecin SNCF	Non	Autre :	
Autre :		Autre :	

SNCF tient le PS à disposition de l'Inspecteur du Travail et des CSE durant toute la durée de l'opération.

#### Signatures

Les employeurs respectifs s'engagent à porter le contenu des dispositions de ce protocole à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés et à le commenter.

Fait à Bordeaux le 01/09/2022

**L'opération ne peut commencer qu'après validation du Protocole de Sécurité !**

Qualification	Représentant SNCF	Représentant EE - GEODIS CL GEO PARTS
Nom / Prénom	SAUVANT Emile	HEITZMANN Patrick
Signature	Emilie SAUVANT	P O / Patrick Heitzmann
Qualification	CSE SNCF	Autre : 2 allée de la Mixité
Nom / Prénom	Néant	77122 Eclisaint
Signature		Tél. : 01 64 43 21 00 - Fax : 01 64 43 21 00

**TRANSCO** *Par le Groupe Carandeau*

Sarl au capital de 277 500 €

CHAMPLANC *P. Traunig*

16370 CHERVES-RICHEMONT

Siret 312 974 781 00017 - APE 4941B

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 41 70



## ANNEXE 2 : Accès et Consignes de Sécurité Triage Coutras



**Affichette à remettre aux conducteurs de véhicules pénétrant pour la première fois dans l'enceinte de la Plateforme de COUTRAS - 40 boulevard de l'Hippodrome 33230 COUTRAS**

**À l'attention des conducteurs de véhicules circulant dans l'Etablissement :**

**Appeler votre contact la veille de votre arrivée avant 16h00.**

*To the attention of the drivers of vehicles circulating in the Establishment  
Phone your contact the day before your arrival at 3h pm.*

**Pour votre sécurité et celle des autres !  
For your safety and the others!**



**Respectez la signalisation : Panneaux, signalétique au sol Respect...**  
*Respect the road signs and road marks*



**Vitesse limitée à 10 km/h**  
*Speed limit : 10 km/h*



**Priorité aux circulations ferroviaires**  
*Give way to railway circulations*



**Ne pas déplacer les agrès de sécurité.**  
*Do not move the tackles of safety*

**bandes matérialisées,**

**damiers rouge et blanc...**



**Interdiction de stationner sur les voies**  
*No parking on the rail way*



**Utilisez le parking visiteurs à votre arrivée et attendez votre contact qui vous guidera.**  
*Use the visitor's parking and wait for your contact*

### ANNEXE 3 : Règles qui sauvent pour les entreprises Extérieures

## LES 10 RÈGLES QUI SAUVENT

#### POUR SNCF RÉSEAU



Je participe au briefing et je m'assure l'avoir compris



Je respecte les consignes d'utilisation des engins et des outils



Je ne circule jamais dans la zone d'action d'un engin ou la zone d'évolution d'une charge sans avoir sécurisé mon intervention



J'utilise un téléphone ou une tablette numérique uniquement dans une situation ne présentant pas de danger



Je considère toute installation électrique et tout câble électrique comme étant sous tension

#### POUR TOUT SNCF



Je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé



Je n'utilise jamais de téléphone en conduisant



J'utilise systématiquement et correctement tous les EPI et agrès adaptés à ma mission



Je ne travaille jamais en ayant consommé de l'alcool ou un produit stupéfiant



Je ne chemine jamais dans les voies sans nécessité de service et prise en compte du risque ferroviaire

## APPLIQUONS-LES



P.1



ANNEXE 4 : Mesures permanentes d'hygiène

# CORONAVIRUS COVID 19

## JE PROTÈGE LES AUTRES, JE ME PROTÈGE.



Se laver les mains très régulièrement



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Sans masque, respecter une distance d'au moins 2 mètres



Porter un masque quand il est obligatoire ou fortement recommandé (en particulier dans les lieux clos collectifs)



© 2020 SNCF Réseau. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SNCF est formellement interdite.